

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3430**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Mise à disposition, par bail à construction, à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat, d'un immeuble situé 115, cours Emile Zola - Modification de la décision n° B-2011-2592 du Bureau du 7 septembre 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3430**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Mise à disposition, par bail à construction, à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat, d'un immeuble situé 115, cours Emile Zola - Modification de la décision n° B-2011-2592 du Bureau du 7 septembre 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Par décision n° B-2011-2592 du 7 septembre 2011, le Bureau a approuvé la mise à disposition, par bail à construction, à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat, de l'immeuble situé 115, cours Emile Zola à Villeurbanne.

Son programme consistait en la réalisation de 28 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), d'une surface utile de 808 mètres carrés et dont l'exploitation serait assurée par Aralis.

Ce programme tenait compte de l'abandon d'une servitude de passage grevant l'immeuble communautaire, desservant l'immeuble 117, cours Emile Zola à Villeurbanne.

Les propriétaires de l'immeuble bénéficiaires de la servitude, ne souhaitant plus renoncer à son bénéfice, ce même Bureau examine l'abrogation de la décision supprimant la servitude, ce qui modifie légèrement le projet de Villeurbanne est habitat.

En effet, la modification porterait sur :

- le nombre de logements : 27 (au lieu de 28),
- la surface utile : 794,90 mètres carrés (au lieu de 808 mètres carrés).

Les modalités de la mise en construction ainsi que les conditions, restent inchangées ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Approuve la modification à la décision n° B-2011-2592 du Bureau du 7 septembre 2011 :

- le nombre de logements : 27 (au lieu de 28),
- la surface utile : 794,90 mètres carrés (au lieu de 808 mètres carrés).

Les modalités de mise à construction ainsi que les conditions sont inchangées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.